LE CRI

D'UN CITOYEN SEXAGÉNAIRE,

Traîné dans les prisons par un abus d'autorité.

Quo usque tandem, abutere patientiâ nostrâ !

C'EST à vous hommes ambitieux et barbares que nous adressons l'apostrophe de l'Orateur Romain contre le citoyen le plus traître à sa Patrie ; *jusques à quand abuserez-vous de notre patience* ? Jusques à quand ferez-vous servir à vos passions une autorité que vous voulez usurper ? Despotes plus infâmes que ceux que vous dites vouloir renverser, quelle conduite est la vôtre ? quel régne odieux nous retrace des exemples de votre cruauté ? Faut-il que des Français courant à la liberté, et voulant se dégager des liens d'un honteux esclavage, trouvent au milieu de leurs freres des êtres qui entreprennent de les resserer davantage ? Faut-il donc gémir plus long-temps sous le régne de l'ambition ? Le chemin de la liberté qui nous est ouvert,

couvriroit-il des piéges plus dangereux encore que ceux dans lesquels nous nous sommes trouvés enlacés jusqu'aujourd'hui? Non: rassurons-nous, vos efforts seront vains; hommes, soit-disant, anti-aristocrates et plus aristocrates mille fois que ceux dont nous avons secoué le joug; la justice ne reste pas dans les ténébres, elle triomphera et vous rougirez de vos procédés infâmes.

FAIT.

L'EMPRISONNEMENT d'un Citoyen honnête, d'un Négociant sexagénaire a donné matiere à cette sortie contre la Milice Nationale d'un village, victime depuis quelque temps de l'ambition, comme de l'inexpérience et de la maladresse de ses chefs, peu faits pour commander ailleurs que dans l'intérieur de leur maison.

La formation viciée de ce nouveau Corps militaire, ne devoit que laisser entrevoir pour la suite des scènes scandaleuses, des personalités, des vengeances particulieres, enfin un schisme général dans la paroisse, qui arme aujourd'hui le Citoyen contre le Citoyen; effet funeste et trop commun de



la force dans les mains de l'imprudence. Une partie des habitans de Ris, village situé sur la route de Fontainebleau, a tenu il y a environ deux mois une assemblée chez leur Syndic, qui l'avoit provoquée à l'effet d'établir une garde bourgeoise pour la sûreté des récoltes et du Citoyen, à l'approche d'un hiver rigoureux. Ce parti n'a certainement rien que de louable, tous les Citoyens honnêtes y auroient concouru si on leur avoit fait l'honneur de leur faire part du projet qu'on a cru au contraire devoir leur cacher, dans la crainte sans doute de rencontrer quelques obtacles à l'autorité qu'on vouloit prendre exclusivement pour son compte. Il en est donc résulté que ces mêmes Citoyens honnêtes se sont vu bornés d'applaudir tacitement à cette conduite. Ils ont même contribué à la charge qu'on leur a imposée de monter la garde dans le Corps où on les avoit enrôlés, sans leur participation. L'ambition n'étant pas le défaut de ces braves Citoyens; ils n'ont pas rougi du grade où on les avoit classé, et se sont fait un devoir respectueux d'obéir aux ordres de leur Perruquier, de leur Cordon-

nier, Épicier et autres fournisseurs devenus subitement leurs chefs. Tous les hommes sont égaux, la liberté est le partage de tous, chaque individu ne perd cette propriété, que lorsqu'elle peut nuire à la liberté générale par l'abus qu'il en feroit..... Le sieur Thumelot, Marchand de vin en gros, est domicilié à Ris depuis plus de vingt années; il y a toujours joui d'une considération méritée. Son commerce l'a nécessité à louer depuis plusieurs années un cellier, qui se trouve dans la même cour où la Milice de Ris a établi son corps-de-garde; c'est en allant à ce cellier, en allant vaquer à ses affaires, qu'il se voit menacé d'un coup de fusil par l'Officier de garde, sous le prétexte qu'il l'insultoit, tandis que le sieur Thumelot lui avoit seulement en passant témoigné sa surprise que tant de monde ait manqué à son détachement, et lui disant vous êtes bien peu de monde ce soir. Voilà le *crime du sieur Thumelot*, voilà les raisons qui arment contre lui le sieur Berte de garde, qui le menace de lui tirer un coup de fusil; le sieur Thumelot retrograde et prend la fuite, se réfugie dans une maison voisine, où il se plaint

amerement de la conduite du sieur Berte, Mais pendant ce même temps il se machinoit une autre maniere de vengeance bien plus atroce : on fait avertir le Commandant, le Major et plusieurs autres habitans, qui brûlant depuis long-temps du désir de donner un exemple imposant de leur autorité prétendue, se portent dans les environs de la maison du sieur Petit et attendent jusqu'au moment où l'infortuné Thumelot sortoit tranquillement pour se rendre à son domicile. On se jette sur lui et en l'accablant d'injures, on le traîne au corps-de-garde, où après l'avoir gardé une heure on le traduit dans une prison vers minuit ; il y passe la nuit la plus cruelle, sans lit, sans couverture et exposé au froid le plus rigoureux.

Ce n'est pas un perturbateur, ce n'est pas un jeune imprudent, ce n'est pas un criminel qu'on traite de la sorte ; c'est un Citoyen paisible, c'est un homme honnête, c'est un sexagénaire : O abus funeste de l'autorité jusques à quand, sous des formes toujours nouvelles, exerceras-tu donc ton empire !

Oui, Messieurs les Commandans de la

Milice de Ris, nous le répétons, votre formation et viciée, vous avez tenu des assemblées clandestines en n'y appellant que ceux dont vous étiez sûrs pour gagner les suffrages (1), pour satisfaire votre ambition demesurée; vous voulez tout envahir, vous réunissez le titre de Syndic à celui de Commandant de la garde, contre la disposition de l'Ordonnance de la Commune de Paris (2); vous vous trouvez Juges et parties, ainsi que vos Officiers Municipaux, qui ont grade dans votre Militaire : vous vous êtes associé pour Major un homme inconnu à la paroisse, c'est contre le vœu unanime des Habitans que vous l'avez choisi pour votre soutien. Cet homme dont nous ne tracerons point l'histoire, n'a ni état, ni domicile qui puisse

---

(1) Qu'on se rappelle l'Assemblée tenue par le Syndic à six heures du matin, dans le dessein sans doute, d'en écarter ceux qu'il auroit trouvé capables de contrarier son ambition.

(2) Le Syndic & Commandant s'est surement bien donné de garde de déclarer à son illustre Chef, qu'il réunissoit ces deux qualités lorsqu'il a obtenu son agrément.

le faire ranger dans la classe de nos concitoyens ; il ne nous est connu que par une vie scandaleuse ; qu'il retourne auprès de sa femme , qu'il n'abandonne pas ses enfans ; c'est-là qu'il trouvera la gloire dont il est si avide ; dites-lui bien , Monsieur le Commandant , son ami , que dans ce moment il ne coure même pas après son ombre. En ramenant cet homme aux devoirs d'époux et de pere , vous feriez peut-être le bonheur d'une famille entiere ; ce bien seul ne seroit-il pas infiniment au-dessus de tout celui que votre zèle vous a porté à faire jusqu'aujourd'hui ? Ne croyez pas que nos plaintes soient dictées par le fiel de l'envie ; conservez si vous le pouvez, vos grades , satisfaites votre ambition déplacée ; la gloriole n'est pas le partage des grandes ames , c'est notre consolation. On ne trouvera jamais en nous que l'amour de la Patrie , mais dégagé de tous les défauts qui le font méconnoître.

Quel Citoyen honnête ne frémit pas d'horreur en apprenant chaque jour quelque nouvelle désastreuse des aristocraties villageoises ! les sages mesures qui viennent d'être prises par l'Assemblé Nationale pour

633

l'organisation des Municipalités nous rassurent, nous osons nous flater que le Héros dont le nom seul annonce toutes les vertus, donnera des ordres aux Milices qui ont le bonheur de l'avoir pour Chef, afin d'extirper les abus des campagnes et procurer à chaque Citoyen la paix, la tranquilité et la liberté pour lesquelles il a toujours aussi généreusement et aussi victorieusement combattu.

Signés Thumelot, Mormon, *ancien Marguillier*, Emmanuel Escoffier, *Procureur-Fiscal*, Michaux, *Boulanger*, Petit, fils, *Marchand Epicier*, Sejourné, *ancien Marguillier*, Augustin Hardi, *Marchand Boucher*, Quatrehomme, *Maréchal*, Mativet, *Charpentier*, Petit, *ancien Marguillier*, Claude Bertin, *ancien Marguiller*, Henri Bertin, *ancien Marguiller*, Secretin, *Sieur-de-long*, Charles Bertier, *ancien Marguiller*, Sevin, fils, Marchand, *Directeur de la poste aux lettres*, Henri Duboc, Deinsemane, *Bourgeois*, Mestron, *Menuisier*, Caré, *ancien Marguiller*, Robert, *Tonnelier*, Moutier, *Marchand Grainetier*.

De l'Imprimerie de la V. DELAGUETTE,
rue de la Vieille-Draperie.